

1. *Débitrice*: **ANDRE HENNY SA**, rue Mathurin-Cordier 13,
1005 Lausanne
2. *Sursis concordataire prolongé le*: 01.06.2006
3. *Sursis concordataire prolongé jusqu'au*: 15.06.2006
4. *Remarques*: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
sursis concordataire 293 LP
Par décision du 1er juin 2006, communiquée le 14 juin
2006, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lau-
sanne a prolongé au 15 septembre 2006 le sursis concordat-
taire, et la suspension des poursuites, accordés à la société
ANDRE HENNY SA, rue Mathurin-Cordier 13, 1005 Lau-
sanne, ainsi que le mandat du commissaire Stefan MARGE-
LISCH, c/o Fiduciaire Capexco, Gratta-Paille 2, 1018
Lausanne.
La prochaine audience est fixée au jeudi 28 septembre
2006, à 10:45 heures.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00175291)